

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

RÉFORMER LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX ET LUTTER CONTRE LA
PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE - (N° 2862)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

M. Sitzenstuhl, Mme Calvez, Mme Delpech, Mme Thevenot, M. Bothorel, Mme Genetet,
M. Sorre, Mme Melchior, Mme Ibled, Mme Spillebout et Mme Martin (Gironde)

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--